

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 35-407-1930 promulguant le décret du 29 AOUT 1930 fixant les traitements des gouverneurs généraux, gouverneur et résidents supérieurs des colonies.

n° 35-407-1930

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
2 octobre 1930

Numéro JO  
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro  
31 octobre 1930

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 Juin 1884: Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 29 août 1930 fixant les traitements des gouverneurs généraux, gouverneurs et résidents supérieurs des colonies,

### TEXTE INTÉGRAL

Art 1, — Est promulgué à la Côte française des Somalis, le décret du 29 août 1930, susvisé, fixant les traitements des gouverneurs généraux, gouverneurs et résidents supérieurs des colonies.

#### Art 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac